



Changement mutuelle ortho

Par RTT, le **10/04/2019** à **11:53**

Bonjour,

Je suis un peu décontenancée suite à un changement de mutuelle d'entreprise.

Soin orthodontie semestre d'aout 2018 à février 2019.

L'ancienne mutuelle refuse de prendre en charge les soins car carte vitale passée le 12/02/2019 (normal c'est par semestre)

La nouvelle refuse de régler 2018 car elle n'est pas concernée et ne règlera les deux mois de 2019 uniquement lorsque l'ancienne aura réglé d'aout à décembre...

Je suis en train de marcher sur la tête...aucun moyen de dialoguer : refus de part et d'autre..surtout que l'on avait une mutuelle complémentaire pour un meilleur remboursement (sur les deux mutuelles : ancienne et celle en cours).

A part pleurer...qui puis je faire ?

En vous remerciant de m'avoir lue.

Cordialement.

RTT